

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)  
 (Seconde partie)  
 (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 10

présenté par  
 le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 35**

**État B****Mission "Politique des territoires"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	2 317 020
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	283 878
<b>TOTAUX</b>	0	2 600 898
<b>SOLDE</b>	-2 600 898	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire <i>Dont titre 2</i>	0 0	1 767 373 0
Interventions territoriales de l'État	0	204 916
<b>TOTAUX</b>	0	1 972 289
<b>SOLDE</b>	-1 972 289	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

- 1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 110 000 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Politique des territoires ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 50 000 € sur le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », action 01 « Attractivité économique et compétitivité des territoires », titre 6, catégorie 64 ;
- 60 000 € sur le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », action 02 « Développement solidaire et équilibré des territoires », titre 6, catégorie 64.

- 2) une minoration des crédits de 2 710 898 € en autorisations d'engagement et 2 082 289 € en crédits de paiement destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de cette seconde délibération.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- - 2 427 020 € en autorisations d'engagement et - 1 877 373 € en crédits de paiement sur le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
- - 283 878 € en autorisations d'engagement et - 204 916 € en crédits de paiement sur le programme « Interventions territoriales de l'État ».